



**ESTIMATION** : GRATUITE (attestation écrite fournie par l'agence)

## VENTES

<b>FRAIS DE TRANSACTIONS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR (plafond maximum)</b>	
jusqu'à 49 999 € net vendeur	6 000 €* TTC (avec un minimum de 3 000 € pour toutes transactions)
De 50 000 € à 99 999 € net vendeur	10 %* TTC
De 100 000 € à 199 999 € net vendeur	10 000 €* TTC
De 200 000 € à 399 999 € net vendeur	4,5 %* TTC
Plus de 400 000 € net vendeur	4 %* TTC

<b>Terrain à partir de 50 000 € net vendeur</b>	<b>10 %* TTC</b>
---	------------------

\* sauf convention contraire honoraires applicables à partir de février 2024  
(frais de transactions minimum pour un terrain : 2500 €)

## LOCATIONS (Décret du 1er août 2014 n° 2014-890 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires.)

<b>CONTRAT DE LOCATION</b> organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail,	8 euros/m2 de surface habitable
Etablissement de l'état des lieux d'entrée (Etat des lieux sortant à la charge du bailleur)	3 euros/m2 de surface habitable
Garage	100 euros TTC
Le montant des honoraires ne pouvant excéder le montant d'un loyer, ni pour le bailleur, ni pour le locataire. Ce plafond est applicable à compter de février 2024 pour toutes les nouvelles mises en location.	

SARL ALTER EGO IMMO au capital de 6 000 € CPI 17012016000010535, délivré par le CCI de Rochefort sur mer, caution mutuelle Garantie SOCAF \_transaction sans maniement de fonds - Siret 49320023200012 -